

# FICHE D'ENGAGEMENT

## Vous êtes

une entreprise  une collectivité  une association

**Raison sociale / Nom :** .....

**Mail / Contact (pour la facturation)**

## VOTRE ÉQUIPAGE

**Nom de l'équipage :** .....

**Responsable d'équipe** Nom : ..... Prénom : .....

Tél mobile : ..... Mail : .....

	NOM	Prénom	J'atteste savoir nager sur 25 m	J'ai pris connaissance du règlement	Signature
Rameur 1			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rameur 2			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rameur 3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rameur 4			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rameur 5			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rameur 6			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rameur 7			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rameur 8			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## VOUS ÊTES PRÊTS ?



### 1. RETOURNEZ VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET

- Fiche d'engagement complétée et règlement signé  
- 1 chèque de 52,5 € correspondant à l'engagement pour validation de l'inscription.

**Par courrier** Aviron Sud Grésivaudan / 3 rue de l'ancien pont - 38840 La Sône

**Par mail** avironsudgresivaudan@gmail.com

Les créneaux disponibles

Mardi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			10h-12h	10h-12h
		15h-17h	15h-17h	
18h-20h	18h-20h	18h-20h		

### 2. CHOISISSEZ ET RÉSERVEZ VOS 2 CRÉNEAUX D'ENTRAÎNEMENTS

Par téléphone : 07 70 51 69 92



www.aviron-sud-gresivaudan.fr

# Règlement du Défi Aviron Sud Grésivaudan

## **Participation & engagement**

Le défi en aviron, organisé par le club d'Aviron du Sud Grésivaudan est ouvert aux entreprises, collectivités et associations de la région.

L'engagement au défi Aviron se fait par courrier ou par mail, auprès du club de l'Aviron Sud Grésivaudan, avant le 30 juin 2023. Il comprend la participation aux courses le jour J, les entraînements, les assurances, la location du bateau et le repas du midi pour les 8 rameurs.

L'inscription ne sera effective qu'à réception et validation par l'ASG du dossier complet et signé, accompagné du règlement. Les places étant limitées, les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des dossiers complets.

## **Epreuves**

### **Distance de course**

- L'épreuve se court sur une distance d'environ 500 m.

### **Déroulement**

- Les duels entre les équipages seront déterminés par tirage au sort effectué par l'organisateur dans les jours précédant l'évènement.

Le jour du défi, le matin, chaque équipage réalisera un parcours en duel contre un autre équipage. L'après-midi, chaque équipage réalisera à nouveau un parcours en duel en fonction de ses résultats du matin.

## **Equipages**

- Les bateaux utilisés sont exclusivement de type « huit découverte » fournis par l'organisation.
- Les équipages sont constitués de 8 rameurs sans distinction de catégorie d'âge + 1 barreur expérimenté, de préférence mis à disposition par le club. Chaque entreprise, collectivité ou association peut présenter un ou plusieurs bateaux.
- Des entités différentes peuvent se regrouper pour former un équipage complet.

## **Classement**

Les équipages ayant réalisés les meilleurs résultats s'aligneront en finale 1.

Les suivants en finale 2 et ainsi de suite.

Des classements spécifiques pourront être effectués pour les équipages féminins (8 rameuses) ou mixtes (au moins 3 femmes) en fonction du nombre de bateaux dans ces catégories.

## **Récompenses**

- Trophée catégorie homme
- Trophée catégorie femme
- Trophée catégorie mixte
- Trophée du plus beau déguisement

## **Entraînements**

- Chaque équipage bénéficiera de 2 entraînements à programmer entre juin et septembre, suivant un planning établi avec le club en fonction des créneaux prédéfinis et des disponibilités des bateaux.
- Les rameurs ne seront admis à ramer le jour du défi qu'à la condition d'avoir participé à au moins un entraînement.
- Des vestiaires et des sanitaires seront mis à la disposition des participants lors des entraînements.
- Les participants s'engagent à respecter les lieux et le matériel mis à leur disposition.

## **Assurances**

- Les assurances obligatoires pour la pratique de l'aviron seront prises en charge par le club auprès de la fédération (FFAviron). Toutefois chaque rameur devra certifier qu'il sait nager 25 m et qu'il ne présente pas de contre-indications à la pratique sportive.

## **Autorisation de droit à l'image**

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'Aviron Sud Grésivaudan, dont le siège est situé au 3 rue de l'ancien pont - 38840 La Sône et ses prestataires techniques, à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors du Défi Aviron qui aura lieu le samedi 30 septembre 2023 à la base nautique de la Sône.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

## Annulation & rétractation

En cas d'annulation de l'engagement de la part d'un équipage, le remboursement s'effectuera selon le barème suivant :

	Jusqu'à 8 jours avant le défi	A partir du samedi avant le défi
<b>Pas d'entraînement effectué</b>	Remboursement = 525 €	Remboursement = 325 €*
<b>1 entraînement effectué</b>	Remboursement = 350 €	Remboursement = 200 €*
<b>2 entraînements effectués</b>	Remboursement = 250 €	Pas de remboursement*

\* Les participants de l'équipe qui annule au cours de la dernière semaine peuvent participer au repas

Pour des questions de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation.

**Tous les participants accepteront les termes de ce règlement (y compris cession du droit à l'image) en apposant leur signature sur la feuille d'engagement.**



**Aviron Sud Grésivaudan**

Base Nautique de la Sône  
3 rue de l'ancien pont - 38840 La Sône



avironsudgresivaudan@gmail.com



www.aviron-sud-gresivaudan.fr